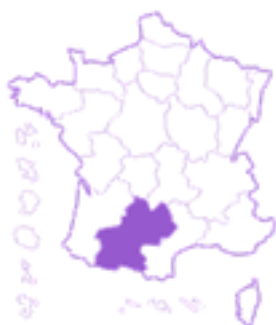


Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

CTP du 26 septembre 2008

- Archives - année 2010 / 2011 - Les actions - Actualités - Agenda - Agenda carte scolaire 2011 - Carte scolaire - Carte scolaire 2007-2008 :
CTP et CDEN -



Date de mise en ligne : vendredi 3 octobre 2008

SNUipp-FSU 65

Déclaration du SNUipp concernant les contrats aidés dans les écoles.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis 6 ans les assistants d'éducation occupent les missions d'AVS auprès des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements.

Depuis 3 ans maintenant, les emplois de Vie Scolaire sont présents dans les écoles pour ces même missions ou d'autres.

Ils sont là pour assurer des missions de Service Public parce que ces besoins existent. L'Etat devant ces nouvelles missions au lieu d'employer des personnels précaires et toujours plus précaires devrait recruter des fonctionnaires .

Les dommages collatéraux pour l'école sont certains :

- ▶ dégradation des conditions de travail pour les enseignants
- ▶ instabilité des équipes (contrat renouvelé ou pas tous les 6 mois)
- ▶ personnels non qualifiés auprès des enfants avec une formation insuffisante

Notre région n'échappe pas à cette déferlante de personne en grande précarité, en 2007 ils étaient 816 CAV dans l'Académie et 1696 CAE.....

Pour notre département dans le 1er degré cette année ce sont 128 personnes précaires (84 CAV ET 44 CAE) de droit privé qui occupent des missions pérennes .

Pour un total de 1058 professeurs -fonctionnaires , 128 contrats précaires de droit privé c'est plus de 10% des personnels des écoles , ce n'est pas acceptable.

La FSU revendique :

- ▶ L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires par la création d'emplois statutaires, correspondant à de nouveaux métiers ou à des missions déjà existantes ;
- ▶ Un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur ;
- ▶ Que les personnes recrutées sur les emplois aidés se voient garantir une formation, la prise en compte des qualifications acquises et l'accompagnement vers un débouché professionnel, y compris dans la Fonction Publique.

- Le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits

Ces mesures constitueraient une juste reconnaissance des missions effectuées . contribueraient au développement des missions du service public de l'Education Nationale .

La FSU et ses syndicats réaffirment qu'une fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité.